INSTRUCTIONS DE COURSE
GRAND PRIX DU CROUESTY 2025
YACHT CLUB DU CROUESTY-ARZON
Du 06 au 09 juin 22025
GRADE 5 A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouverts et accessibles à toutes et à tous.
A ce titre il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1. REGLES
L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
Ainsi que dans l'avis de course paragraphe 1

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS
3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé sous la tente face à la terrasse du club ; ils seront également mis en ligne à l'adresse https://www.ycca.fr/grand-prix-du-crouesty
3.2 Le PC course est situé au Yacht club du Crouesty-Arzon, tel : 02 97 53 78 07 Email : info@ycca.fr
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents en VHF sur :
HN OSIRIS : CANAL 08
MONOTYPES : CANAL 77
GRAND SURPRISES : CANAL 15

4. CODE DE CONDUITE
4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE
5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME HORS GRANDS SURPRISES EN ANNEXE GS
6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :
Vendredi 06 juin 2025 :
15H00 à 19H00 confirmation des inscriptions
Grutage de 15h00 à 19h00

Samedi 07 juin 2025 :

09h00h à 10h00 :	Dernières confirmations d'inscriptions
12H15	Briefing des équipages devant le podium
12H15	Emargement
14h00	Signal d'avertissement, une ou plusieurs courses à suivre

Dimanche 08 juin 2025 :

09h00	Emargement
10h30	Signal d'avertissement, TOUR DE HOUAT ou courses selon série

Lundi 09 juin 2025 :

08h00	Emargement
09h00	Signal d'avertissement une ou plusieurs courses à suivre
A partir de 16h00	Proclamation des Résultats - Remise des Prix La remise des prix aura lieu sur le podium du GPC.

6.2 Marées (Port Navalo heure légale) :

	Pleines Mers				**Basses Mers**			
Date	Matin	Coef.	Soir	Coef.	Matin	Coef.	Soir	Coef.
07/06	03h18	51	15h38	53	09h28	51	21h45	53
08/06	04h01	56	16h16	59	10h11	56	22h27	59
09/06	04h39	61	16h51	64	10h49	61	23h06	64

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisé ci-dessus.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront attribués à la confirmation d'inscription.
La répartition des séries sur les ronds sera affichée sur le tableau officiel :
Le samedi 07 juin à 12h15.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux suivants seront utilisés :
- Pavillon "Q": Parcours Banane 2 tours: Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon "R" : Parcours Super Banane 3 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon R+S : Parcours Super Banane 2 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (au vent) (art 14)

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra la flamme numérique correspondant au numéro de parcours à effectuer et le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS**.**

9.5 **Réduction et modification de parcours côtier :**
a) Le pavillon "0" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée en respectant les IC art 11.
Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

b) Bouée variable : Le pavillon « C » envoyé au voisinage d'une marque à contourner, accompagné des indications de CAP et DISTANCE, signifie qu'une marque supplémentaire est insérée dans le parcours. Cette marque sera à laisser ET contourner à bâbord ou si le pavillon « C » est accompagné du pavillon vert la marque sera à laisser à tribord. Une fois que cette marque supplémentaire est contournée, le parcours doit être fini comme prévu dans les IC.

9.6 **Pointage officiel à une marque :** Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :
Les marques de parcours ou de dégagement seront les suivantes :
Pour le Rond Monotypes et Grands Surprises :
Les bouées de parcours 1, 2, 3 sont cylindriques jaunes ou blanches
Marque d'arrivée : bouée gonflable blanche
Marque de départ : Bouée gonflable jaune ou bateau viseur
Pour le Rond habitables :
Marques 1, 2, et dégagement : bouée gonflable cylindrique jaunes
Marque d'arrivée : bouée gonflable conique verte ou Cardinale Sud MEABAN
Marque de départ : Bouée gonflable orange ou bateau viseur
Les marques de changement de parcours seront identiques aux précédentes et comme définies ci-dessus.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité des marques pour tout parcours côtier, réduit ou non (exemples non exhaustifs : les bouées de Chenal du Port du Crouesty, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban).
Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole de HOUAT définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060 N ; 2°56,630 W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910 N ; 2°56,195 W
- Bouée Spéciale : 47°24.450 N ; 2°56,550 W
- Bouée Spéciale : 47°24,540 N ; 2°56,750 W

Zone interdite à la navigation : Zone aquacole de BUGALET définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée spéciale : 47°31.20 N / 003°04.55 W
- Bouée spéciale : 47°31.42 N / 003°03.88 W
- Bouée Spéciale : 47°31.25 N / 003°03.77 W
- Bouée Spéciale : 47°31.03 N / 003°04.43 W

Ceci concerne les parcours côtiers ayant Le Rocher de la Vieille (devant Houat) ou BUGALET comme marque de parcours.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est située :
Pour les 3 ronds : entre le mât du Bateau Comité de Course arborant un pavillon orange et le côté parcours d'une marque de départ.
Un bateau commissaire (viseur bout de ligne) pourra se tenir dans le prolongement de la ligne. Le passage entre ce bateau et la marque de départ est interdit à tout concurrent à partir du signal préparatoire qui le concerne y compris pour revenir prendre le départ conformément à la RCV 30.1. Le non-respect de cette règle entrainera une pénalité de 20% des inscrits sans instruction.

12.2 [DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

Les arrivées seront suivants les schémas des annexes parcours

14.1 **Parcours construit « Q » ou « R » :**
La ligne d'arrivée sera mouillée selon le schéma de l'annexe 1. Elle sera définie par le mat arborant pavillon bleu d'un bateau du Comité de Course à bâbord et le coté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 **Parcours « R + S »** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,3 mille au vent de la marque 1. Elle sera définie par le mât arborant pavillon bleu d'un bateau du Comité de course à tribord et le côté parcours de la marque tel que mouillée selon le schéma de l'annexe 1.

14.3 **Parcours côtiers (annexes 2)** : **HORS GRANDS SURPRISES voir annexe GS**
L'arrivée sera située entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la cardinal SUD MEABAN

14.4 **Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité** : Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors se faire identifier par son numéro de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée de 20% du nombre des inscrits de la classe sans instruction.

14.5 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :
Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessous sont classés « DNF ».
Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :(en temps réel)
Parcours construit monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier
Parcours construit Habitable	30 minutes après l'arrivée du quatrième
Parcours côtier monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier
Parcours côtier habitable	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. + tableau officiel du YCCA

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'YCCA. demande de formulaire par mail pour les Grands Surprises info@ycca.fr

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux de l'YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
Pour les Grands Surprises : par Visio lien transmis par demande.

+

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre à huit courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Au-delà de huit courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les

réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] Un émargement (sortie) sera mis en place lors du briefing. L'arrivée fera office d'émargement.

19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course sera :
HN OSIRIS : CANAL 08
MONOTYPES : CANAL 77
GRAND SURPRISES : CANAL 15

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 **PORT DU GILET OBLIGATOIRE DU DEPART PONTON AU RETOUR PONTON.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury**.**

20.2 20.2[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable, en remplissant le formulaire prévu à cet effet en cliquant sur le lien suivant.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arboreront une flamme YCCA ou un pavillon YCCA

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation.

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés à discrétion de l'AO.
La distribution des prix aura lieu le lundi 09 JUIN 2025 à partir 16h00 sur le podium du village du Grand Prix du Crouesty.

29 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

- Président de Comité de Course habitables : PATRICK LONGUET
- Président de Comité de Course monotypes : JACQUES LAURENT
- Président de Comité de Course Grands Surprises : JEAN PHILIPPE LANGLOIS
- Président du Jury : PAUL EDOUARD DESPIERRES
- Président du Comité technique : THOMAS MARMONTEIL

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
02 97 53 78 07
info@ycca.fr

ANNEXE ZONES DE COURSE

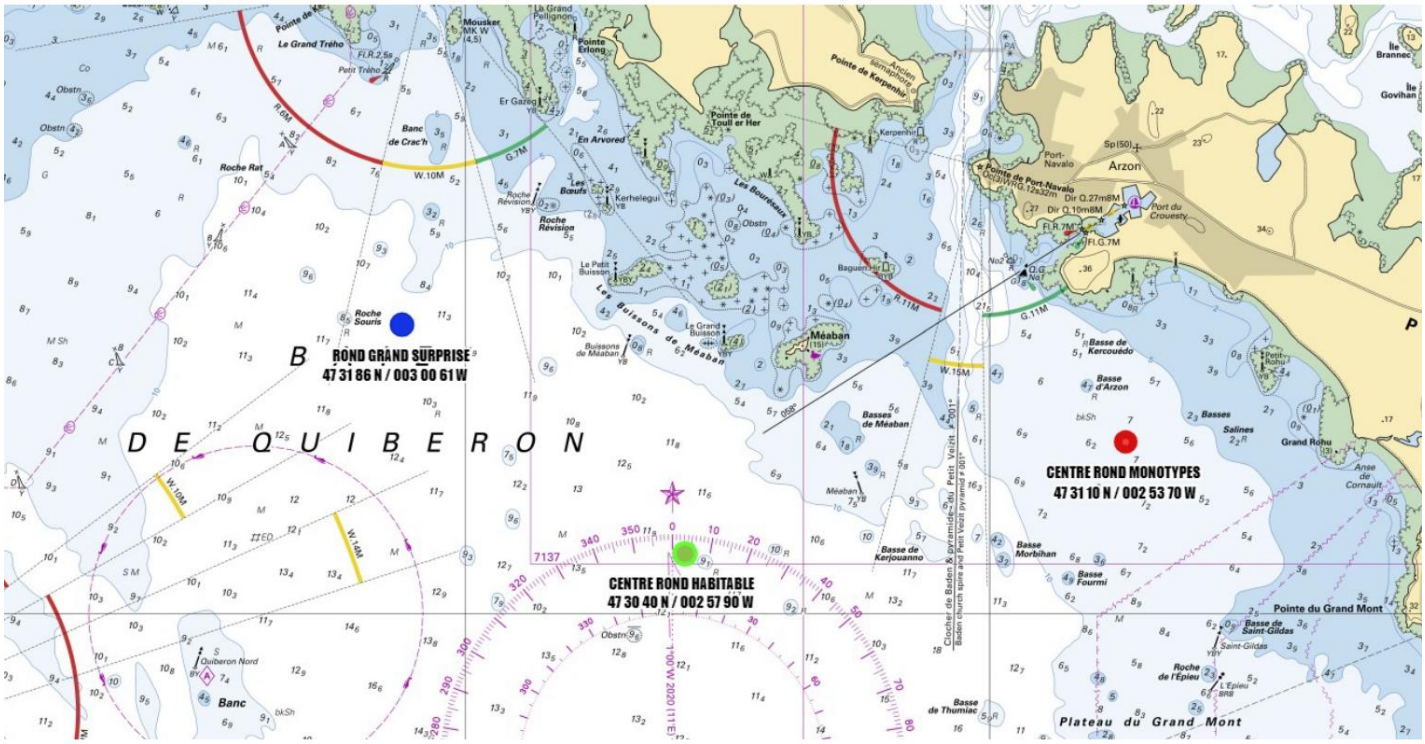

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».
Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.
Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

ANNEXE 1
PARCOURS 1 : CONSTRUITS

- Pavillon "Q" : Parcours Banane 2 tours arrivée sous le vent : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon "R" : Parcours Super Banane 3 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3 arrivée (sous le vent) (art 14)
- Pavillon « R+S » : Parcours Super Banane 2 tours : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (au le vent) (art 14)

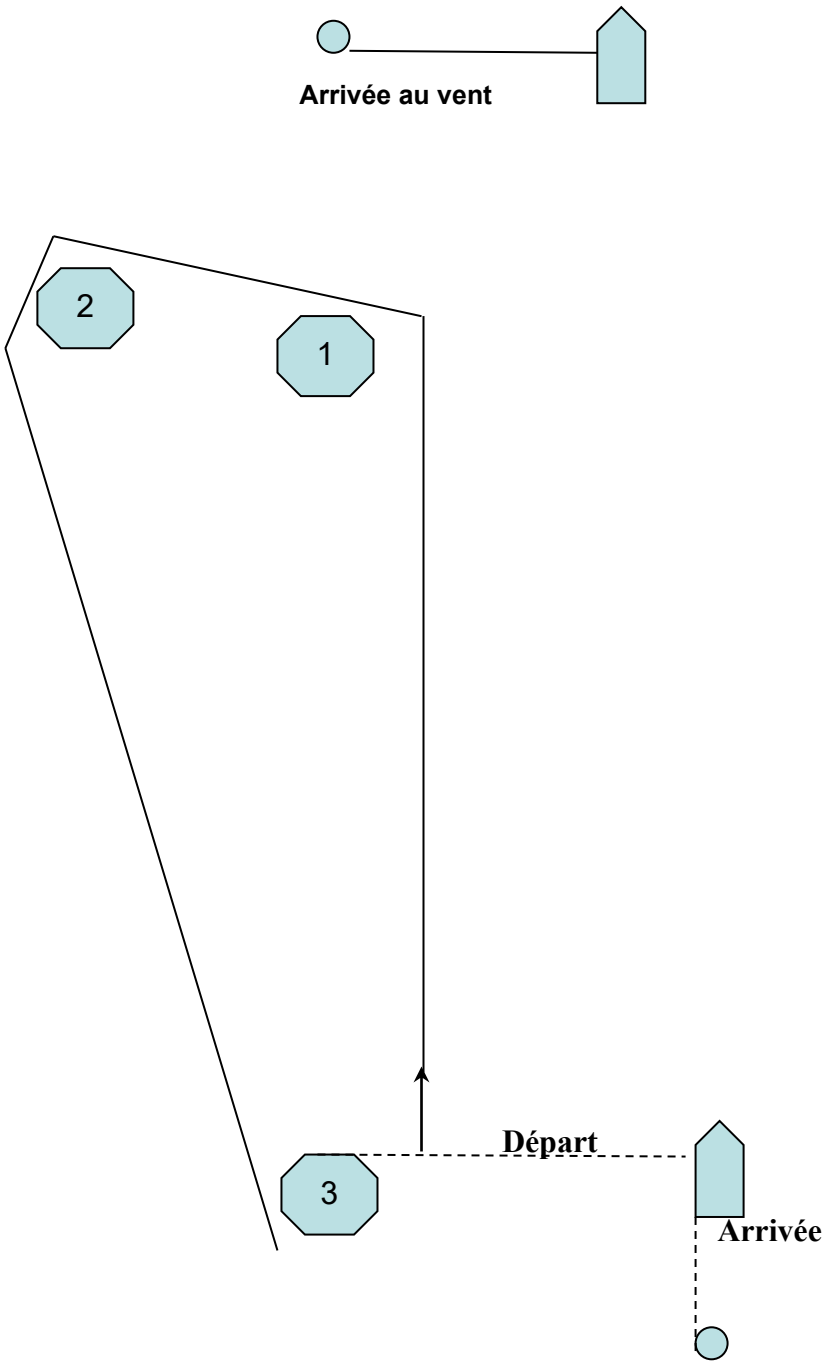

ANNEXE 2
PARCOURS COTIERS HORS GRANDS SURPRISES

Flamme numérique 1

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	**1.5**		
Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord	**1.8**	**3.3**	
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord		**1.9**	**5.2**
Bouée Cardinale Sud La Chimère	à contourner en la laissant à bâbord	**5.9**	**11**	
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		**2.5**	**13.8**	

Flamme numérique 2

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolée l'Epieu	à laisser à tribord	**1.5**		
Rocher Vieille (voir note)	à contourner en la laissant à bâbord	**6.0**	**7.5**	
Bouée cardinale Ouest la Recherche	à contourner en la laissant à bâbord	**4.8**	**12.3**	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à laisser à tribord	**4.1**	**16.**	
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		**2.5**	**18.**	

Flamme numérique 3

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	**1.7**		
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord	**6.3**	**8.0**	
Bouée gonflable (anciennement Le Rat) (47°32,90N/03°01,70W)	à contourner en la laissant à tribord	**3.8**	**11.0**	
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	**0.9**	**11.9**	
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord			
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		**3.6**	**15.5**	

Flamme numérique 4

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord		**1.5**	
Bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban	à laisser à tribord		**1.8**	**3.**
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord		**1.9**	**5.2**
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord		**2.6**	**7.8**
Bouée de danger isolé de Bugalet	à contourner en la laissant à tribord		**2.6**	**10.4**
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord			
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC			**6.3**	**16.7**

ANNEXE N° 2 suite : Parcours Côtier

Flamme numérique 5

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé L'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	**1.5**	
Bouée Cardinale Sud la Chimère	à contourner en la laissant à tribord	**1.2**	**2.7**
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	**5.7**	**8.4**
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à tribord	**4**	**12.4**
Bouée Cardinale Sud des buissons de Méaban	à laisser à bâbord		
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		**3.7**	**16.1**

Flamme numérique 6

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée de danger isolé de l'Epieu	à contourner en la laissant à tribord	**2.5**	
Bouée Cardinale Ouest de la Recherche	à contourner en la laissant à tribord	**4.3**	**6.8**
Rocher de la Vieille	à contourner en la laissant à tribord	**4.8**	**11.6**
Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	**6.6**	**18.2**
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		**4.5**	**22.7**

Flamme numérique 7

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3)
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord	**1.5**	
Bouée Cardinale Sud des Buissons	à laisser à tribord		
Bouée gonflable (anciennement la Souris) (47°32,111N/03°01,038W)	à contourner en la laissant à bâbord	**3.7**	**5.2**
Bouée Cardinale Sud Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	**4**	**9.2**
Bouée Cardinale Nord du Banc de Quiberon	à contourner en la laissant à tribord	**1.6**	**10.8**
Arrivée Bouée Cardinale Sud Méaban conforme aux IC		**3.7**	**17.0**

ANNEXE GRANDS SURPRISES (GS)

LA ZONE DE DEPART EST SITUEE A ENVIRON 1.5 MN DANS LE SUD DU TREHO

PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Vendredi 06 juin 2025 :

09h00 – 11h30	Chaine d'inscription au ZING
17h30	Briefing YCCA Devant les bureaux de Yellow Impact Sailing (YIS)

Samedi 07 juin 2025 :

09h00	Départ de la Trinité
10h30	Briefing VHF sur 15
11h00	Signal d'avertissement, une ou plusieurs courses à suivre
17h00	Retour à la Trinité

Dimanche 08 juin 2025 :

09h00	Départ de la Trinité
10h00	Signal d'avertissement, une ou plusieurs courses à suivre
17h00	Retour à la Trinité

Lundi 09 juin 2025 :

09h30	Signal d'avertissement une ou plusieurs courses à suivre
12h00	retour à la Trinité
A partir de14h00	Remise des Prix au ZING

14.3 **Parcours côtiers (annexes 3)** :
L'arrivée sera située entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et une bouée blanche sur la zone de départ.

VHF CANAL 15

ANNEXE 3

PARCOURS COTIERS GRANDS SURPRISES

Flamme numérique 1

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3) **12 MN**
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban	à laisser à bâbord
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à tribord
Bouée Cardinale Nord Quiberon	à contourner en la laissant à tribord

Arrivée positionnée sur la zone de départ, entre le bateau comité et une bouée blanche

Flamme numérique 2

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3) **14 MN**
Possibilité de bouée de dégagement à contourner

Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban	à laisser à bâbord
Bouée Cardinale Sud Méaban	à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale Sud Quiberon	à contourner en la laissant à tribord
Bouée Cardinale Nord Quiberon	à contourner en la laissant à tribord

Arrivée positionnée sur la zone de départ, entre le bateau comité et une bouée blanche

Flamme numérique 3

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3) **14 MN**
Possibilité de bouée de dégagement à contourner
Bouée Cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale Sud Quiberon à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban à laisser à tribord
Arrivée positionnée sur la zone de départ, entre le bateau comité et une bouée blanche

Flamme numérique 4

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3) **12 MN**
Possibilité de bouée de dégagement à contourner
Bouée Cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale sud des Buissons de Méaban à laisser à tribord
Arrivée positionnée sur la zone de départ, entre le bateau comité et une bouée blanche

Flamme numérique 5

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3) **09 MN**
Possibilité de bouée de dégagement à contourner
Bouée danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à bâbord
Bouée Cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant à bâbord
Arrivée positionnée sur la zone de départ, entre le bateau comité et une bouée blanche

Flamme numérique 6

Départ. : Zone de course. (Schéma Annexe aux IC 9.3) **09 MN**
Possibilité de bouée de dégagement à contourner
Bouée Cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant à tribord
Bouée danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à tribord
Arrivée positionnée sur la zone de départ, entre le bateau comité et une bouée blanche

ATTENTION ZONE INTERDITE

Zone interdite à la navigation : Zone aquacole de BUGALET définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- **Bouée spéciale : 47°31.20 N / 003°04.55 W**
- **Bouée spéciale : 47°31.42 N / 003°03.88 W**
- **Bouée Spéciale : 47°31.25 N / 003°03.77 W**
- **Bouée Spéciale : 47°31.03 N / 003°04.43 W**